|  |  |
| --- | --- |
|  | **Document C23/118-F** |
| **4 août 2023** |
| **Original: anglais** |
|  |  |

RÉSOLUTION 1420

(adoptée à la septième séance plénière)

Amendements au statut de la Commission de la fonction publique internationale

Le Conseil de l'UIT,

ayant considéré

le rapport soumis par le Secrétaire général (Document [C23/56](https://www.itu.int/md/S23-CL-C-0056/en)) concernant les amendements au statut de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) adoptés par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa soixante-dix-septième session, le 30 décembre 2022, dans la Résolution 77/256 A-B,

décide

d'accepter les amendements au statut de la CFPI adoptés par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa soixante-dix-septième session, le 30 décembre 2022, dans sa Résolution 77/256 A,

charge

le Secrétaire général de l'UIT de notifier cette acceptation au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_